

Concours : CAPES RESERVE

Section : Allemand

Session 2018

Rapport de jury présenté par :

Pascal GRAND, IGEN
Président du jury

SOMMAIRE

Avant-propos	p. 2
Composition du jury	p. 3
Statistiques	p. 4
Rappel des épreuves	p. 5
Epreuve d'admissibilité	p. 7
Epreuve d'admission	p. 12
Conseils aux futurs candidats	p.16
Annexe :	
Exemple d'un sujet d'admission	p. 17

AVANT-PROPOS

Le rapport du jury permet aux candidats de mieux cerner les attentes du concours, et c'est toujours dans cet esprit qu'il est écrit. Le jury a constaté cette année que nombre de candidats avaient lu le rapport de la session précédente et avaient su tirer profit des conseils prodigués. Mais revenons tout d'abord sur le cadre général dans lequel s'est déroulé ce concours réservé :

Le nombre de postes mis au concours a connu une baisse lors de cette session :

Nombre de postes :	CAPES	CAER-CAFEP
Session 2017	35	13
Session 2018	20	12

La baisse a été importante pour le CAPES (- 15 postes), moindre pour le CAER-CAFEP (- 1 poste), mais le nombre de dossiers présentés aux épreuves d'admissibilité est resté, pour les deux concours, inférieur à ces nombres. Le jury a toutefois décidé d'offrir au plus grand nombre possible de candidats la possibilité de faire valoir leurs compétences professionnelles, en déclarant admissibles respectivement 82,3 % (CAPES) et 89,4 % (CAER-CAPES) des candidats ayant transmis un dossier RAEP. Ce choix s'est révélé des plus pertinents, puisque 85,71 % (CAPES) et 72,72 % (CAER-CAFEP) des candidats admissibles ont pu être proposés à l'admission.

Il n'a pas été possible de proposer à l'admission tous les candidats admissibles, et ce malgré un nombre de postes encore relativement élevé. Le jury a en effet eu à déplorer, chez certains candidats, une maîtrise insuffisante de l'allemand ou du français, mais parfois aussi des connaissances (civilisationnelles) et compétences insuffisantes pour l'exercice du métier de professeur d'allemand.

Au final, 5 candidats ont été proposés à l'admission pour le CAPES, 7 pour le CAER-CAFEP.

Le directoire tient à remercier les membres du jury qui se sont acquittés de leur mission avec dévouement.

Pascal Grand

Président du jury

Sabine Bélien

Vice-présidente du jury

COMPOSITION DU JURY

M. Pascal GRAND, IA-IPR, président	académie de Lyon
Mme Sabine BELIEN, IA-IPR, vice-présidente	académie de Créteil
Mme Elise BASTIDE, professeure agrégée (suppléante)	académie de Nancy-Metz
Mme Pascale CARROLLE, professeure certifiée	académie de Lyon
Mme Maaïke DE LANGE, professeure certifiée	académie de Lyon
M. Lars DOORMANN, professeur certifié	académie de Montpellier
M. Emmanuel FENOUIL, professeur agrégé (suppléant)	académie de Lyon
Mme Florence FORT, professeure certifiée	académie de Clermont-Ferrand
M. Nils HALDENWANG, professeur certifié	académie de Montpellier
M. Dimitrios MARKAKIDIS, professeur agrégé	académie de Montpellier

STATISTIQUES

	CAPES	CAER - CAFEP
Nombre de postes	20	12
Nombre de dossiers présentés aux épreuves d'admissibilité *	7	11
Nombre d'admissibles	6	8
Nombre d'admis	5	7

* *Pour les candidats éligibles au concours*

Rappel des épreuves

L'épreuve d'admissibilité.

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'évaluation par le jury d'un dossier de Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience Professionnelle établi par le candidat. Le dossier présenté doit comporter trois parties de format ainsi défini :

- une première partie de 2 pages dactylographiées maximum, dans laquelle le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel dans le domaine de l'enseignement, que ce soit dans les domaines de la formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage), ou bien de la formation continue des adultes.

- une seconde partie, centrale, de 6 pages dactylographiées maximum, dans laquelle le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à la situation d'apprentissage et la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter. Le candidat expose et analyse cette séquence d'apprentissage en lien avec les programmes et les objectifs de l'enseignement de l'allemand.

- une annexe n'excédant pas 10 pages, présentant documents ou travaux en lien avec la séquence décrite.

Chacune de ces parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur format de papier 21x29,7 avec des marges aux dimensions suivantes :

- droite et gauche 2,5 cm
- en-tête et pied de page 1,25 cm

Enfin, chaque dossier doit comporter une attestation par le chef d'établissement de l'authenticité de la séquence pédagogique décrite.

L'épreuve orale d'admission

Les RAEP n'étant pas évalués au moyen d'une note chiffrée, c'est cette épreuve orale qui va déterminer le classement des candidats, et par conséquent leur admission ou leur non-admission au concours. Une préparation minutieuse à cette épreuve est donc indispensable.

D'une durée totale de 60 minutes, cette épreuve orale est composée de deux parties, alternant exposés par le candidat et entretiens avec le jury. Elle se déroule en français pour les 2/3 du temps, et en allemand pour 1/3. Le temps de préparation imparti est de 30 minutes. Le candidat prend alors connaissance des questions posées par le jury.

Dans la première partie, le candidat dispose de 10 minutes pour exposer en français la séquence pédagogique présentée dans son RAEP. S'ensuit un entretien de 20 minutes avec le jury, lors duquel le candidat est amené à éclaircir ou approfondir certains constituants de son exposé.

Dans la seconde partie, le candidat dispose à nouveau de 10 minutes pour un exposé en français, durant lequel il répond à une question posée par le jury, et dont il a pris connaissance lors de la préparation. Cette question, en lien avec le contenu du RAEP de chaque candidat, a trait à la culture de la discipline ainsi qu'à la connaissance des institutions. S'ensuit un entretien avec le jury de 20 minutes en langue allemande. La question posée par le jury, en lien avec le fond de la séquence présentée, sert de point d'ancrage aux échanges lors de cet entretien, qui peuvent être élargis. Il s'agit là pour les candidats de donner la mesure de leurs connaissances culturelles des pays de langue allemande.

Rapport présenté par Mmes Florence FORT et Maaïke DE LANGE

Rapport sur l'épreuve d'admissibilité

Le dossier: remarques générales

Les dossiers présentés lors de la session 2018 ont, dans leur grande majorité, répondu aux exigences formelles, tant au niveau de la mise en page que du code graphique. Une présentation claire et ordonnée favorise la lecture et la compréhension du dossier, elle reflète aussi la capacité du candidat à s'organiser et à structurer sa démarche. Les sommaires absents de plusieurs dossiers en auraient pourtant facilité la lecture. L'importance des titres, des alinéas, des interlignes et la numérotation a parfois été sous-estimée, et le jury a ainsi été confronté à des dossiers faits de pages entières d'écriture peu ordonnées et souffrant d'un manque de cohérence. De même, le renvoi aux documents annexes doit être fiable.

Une nouvelle fois, le jury a eu le regret de constater que les dossiers n'avaient pas été correctement relus. Certaines coquilles ne gênent pas la compréhension, mais lorsqu'elles apparaissent à plusieurs reprises, le jury se met à douter de la capacité du candidat à être une référence orthographique pour les élèves. Par ailleurs, les erreurs d'orthographe ou de grammaire en allemand ne sont pas du meilleur effet (« Wer weißt... ? » ; « ... und integriert eine kleine Interview in eure Präsentation » ; « es macht mich den Eindruck », expression que les élèves devaient ensuite employer). Plusieurs relectures permettent d'éviter certaines erreurs et l'idée d'une relecture par un tiers reste pertinente. L'accumulation des erreurs qui concernent la langue (allemande ou française) inquiètent le jury dont le rôle est de valider ou non les compétences d'un candidat et de lui attribuer le CAPES d'allemand. Un niveau insuffisant en langue remet sérieusement en cause cette validation. Dans le même ordre d'idées, l'addition d'une faute de langue et d'un contenu inexact comme dans le cas de : « Nina Hagen – 99 Luftballon » a donné des sueurs froides au jury.

Les tournures et le registre de langue sont parfois mal choisis et surprennent : « Les échanges battent leur plein » ou « J'ai cherché un moment et puis l'idée est venue : réveillez le grand aventurier qui sommeille en vous » sont des tournures maladroites qui ne mettent pas le candidat en valeur. L'inverse, comme un style ampoulé, n'est pas souhaitable (« ... notions de démocratie, de la liberté si chères à notre civilisation occidentale. » ; « dans la langue de Goethe »). Un verbiage didactique mal maîtrisé est lui aussi malvenu. Le jury juge les candidats sur leurs capacités à énoncer clairement une démarche et une réflexion pédagogiques, il appréciera un langage clair et sobre. Il faudra tout autant éviter les tautologies, lapalissades et autres maladroites: « Je veux donc vérifier et je provoque la classe: Welche... ? », « La réussite des cours dépend de leur travail » ou encore « Mettre de la vie en cours d'allemand rend cette langue beaucoup plus attrayante pour les élèves ».

Enfin, les annexes méritent une attention particulière. En effet, au cours des 6 pages descriptives, certains renvois aux supports se limitent à l'indication de la page du manuel ou du cahier d'activités utilisé. Le jury n'ayant pas à sa disposition tous les manuels lors de la lecture des dossiers, il est préférable de joindre en annexe un document scanné qui permet au jury de bien mieux suivre le candidat dans ses explications. A l'inverse, un document qui apparaît dans l'annexe mais qui n'est évoqué à aucun moment dans le déroulement de la séquence, n'a pas lieu d'être.

Les copies d'élèves permettent d'observer si les enjeux de la séquence ont bien été intégrés et mis en pratique par les élèves. C'est pourquoi il semble pertinent de joindre, en plus des supports de cours, une, voire deux copies d'élèves quand les tâches accomplies sont complexes. Une copie d'interrogation de vocabulaire n'a pas grand intérêt, de même que les meilleures copies ne permettent pas toujours de comprendre les difficultés rencontrées par les élèves.

Chaque document doit être référencé dans le corps du dossier de façon à ce que le jury puisse s'y référer au fil de la lecture et ainsi juger de la pertinence des activités et documents proposés aux élèves. Le jury rappelle que les documents illustrant le parcours professionnel du candidat ou son investissement dans l'établissement n'ont aucune pertinence. De même que les copies de Bulletin Officiel, d'extraits du C.E.C.R.L. ou de fiches d'évaluation type bac n'apportent pas d'éclairage sur les pratiques du candidat et le fonctionnement de sa séquence.

Lorsqu'un travail a été fait à partir d'un document audio ou vidéo, il est nécessaire de fournir un script. Si une scène en particulier a été travaillée pour une vidéo, en plus du script, une capture d'écran permettra au jury de se faire une idée plus précise du support. S'il s'agit d'une ressource Internet, une description de son contenu, voire, encore une fois, une capture d'écran, permettra au jury de mieux suivre le candidat dans ses démarches pédagogiques.

Première partie: présentation du parcours professionnel

Dans l'ensemble, les candidats ont su exposer clairement et concrètement leur parcours professionnel en évitant les références à des domaines trop personnels ou des anecdotes inutiles. Le jury conseille aux candidats de mieux mettre en lumière le fil conducteur de leur carrière. Certaines prestations avaient en effet un caractère exclusivement chronologique. L'objectif étant de permettre au jury de se faire une idée du parcours du candidat, il était aussi regrettable de lire qu'une Maîtrise a été obtenue sans aucune information précise à son sujet. Le jury est particulièrement attentif à l'implication de l'enseignant dans son établissement. Indiquer les projets menés et mentionner le lien avec d'autres disciplines est valorisé. Les formations suivies ont aussi un grand intérêt et témoignent de la volonté du candidat de se former régulièrement et de remettre sa pratique en question afin de la perfectionner. C'est

pourquoi les formations suivies peuvent être nommées mais aussi datées pour une plus grande clarté. Un autre conseil serait de donner à la conclusion de cette première partie l'occasion de faire comprendre au jury dans quelle dynamique le candidat se place au moment où il dépose son dossier (souhaits, perspectives, projets).

Seconde partie: présentation d'une séquence pédagogique

Cette partie constitue le cœur du dossier car elle permet au jury de juger la maîtrise disciplinaire et didactique des candidats, qui disposent de 6 pages pour présenter une séquence pédagogique de leur choix réalisée devant les élèves. Il est attendu des candidats qu'ils choisissent une séquence **récente** présentant un projet **cohérent** et **authentique**. Une séquence « idéale », qui n'aurait pas été mise en pratique ou bien très remaniée depuis, ou encore trop ancienne, ne correspond pas aux attentes du jury. En effet, il est attendu des candidats un regard critique sur leur pratique récente. Des pistes d'amélioration, des prises de conscience d'erreurs commises et une réflexion générale sur leur démarche seront autant d'atouts qui permettront aux candidats de montrer au jury leur capacité à évoluer et à se remettre en question. Lors de la rédaction du dossier, le candidat ne doit pas perdre de vue que le jury doit avoir une vision d'ensemble du projet d'enseignement et de sa mise en œuvre pédagogique.

La connaissance des programmes doit ressortir dans la présentation et l'analyse de la démarche ; il est inutile de citer ou de commenter des parties du programme pour montrer au jury qu'elles sont connues du candidat. A ce sujet, il est vivement recommandé d'être bien informé sur les Nouveaux Programmes du Collège afin d'éviter des confusions sur les termes de « palier » et de « cycle ».

Le candidat doit bien mettre en évidence l'inscription de la séquence dans une progression plus globale, et il semble judicieux de présenter le déroulement de la séquence dans son intégralité même si l'accent est mis sur certaines étapes. Se contenter de présenter la 1^{ère} séance d'entrée dans une thématique est insuffisant.

Le jury a su apprécier l'attention que les candidats apportent à la diversité des activités langagières proposées aux élèves et à leur mise en action. Ces deux éléments sont structurants dans la constitution d'une séquence et il est apparu que la plupart des candidats en ont compris l'enjeu. On rappelle aux candidats qu'il ne faut pas se contenter de nommer les activités langagières mais il s'agit de montrer en quoi le dispositif permet aux élèves de développer des stratégies. En outre, la différence entre entraînement et évaluation aux activités langagières n'est parfois pas bien claire dans l'esprit des candidats et ce point mérite une réflexion plus approfondie dans de nombreux cas.

L'importance de la variété des formes sociales de travail adoptées pendant les séquences a été souvent bien comprise et le travail de développement de l'autonomie

chez les élèves mieux pris en compte, mais la réflexion sur ces deux points, qui aurait dû apparaître de manière systématique dans tous les dossiers, est restée peu répandue. Il n'est en outre pas nécessaire de chercher à convaincre de l'efficacité d'une activité en mettant en avant l'enthousiasme qu'elle provoque chez les élèves et il est préférable d'éviter des maladresses telles que « les idées fusent ».

Trop souvent le jury a regretté une description qui manquait de retour réflexif. Il est ainsi arrivé qu'un candidat constate que l'activité proposée n'était pas optimale ou mal préparée en amont et précise qu'il aurait dû procéder différemment. Mais cette constatation n'a que rarement abouti à une proposition concrète d'amélioration pour une mise en œuvre future. Pourtant ce travail de remise en question est valorisé par le jury qui apprécie qu'un candidat soit capable de progresser en se posant des questions et en testant de nouvelles approches.

De plus en plus souvent, le jury a eu le plaisir de constater que la réflexion sur la tâche finale était aboutie et convaincante. Plusieurs séquences ont été construites de manière à ce que chaque élément serve à la réalisation d'une tâche finale complexe et intéressante pour les élèves. Cependant, malgré une plus grande attention accordée à l'idée de scénario pédagogique, il reste des dossiers dans lesquels les séquences présentées contiennent des activités sans lien avec l'objectif final. Les critères d'évaluation de la tâche finale n'ont parfois pas été indiqués du tout. Cet oubli a été particulièrement dommageable dans le cas où les élèves étaient censés s'auto-évaluer. L'aspect culturel d'une séquence mérite quant à lui une plus grande attention. Il est en effet arrivé qu'une séquence complète n'en présente pas. Pourtant les manières d'introduire un aspect culturel sont multiples et les tâches finales seraient plus riches si elles étaient plus systématiquement en lien avec un contenu culturel.

Le projet linguistique de la séquence doit être bien explicité. Certes, les projets grammaticaux sont bien ciblés. En revanche, les fonctions langagières et/ou les domaines lexicaux ne sont pas toujours renseignés. Le travail sur le lexique manque parfois de précision : *Quel lexique introduire ? Comment ? Quel est le vocabulaire qui doit être appris ? Lequel ne sert qu'à lever les entraves ?* Chaque séquence a ses objectifs, qu'ils soient phonologiques, grammaticaux, culturels ou lexicaux. Même si cela semble évident, il est apparu que la réflexion sur la manière de les introduire n'est parfois pas aboutie et en particulier concernant le lexique. Une liste de vocabulaire à apprendre sans l'avoir travaillée en contexte en classe n'a pas lieu d'être, mais apprendre tout le vocabulaire nouveau rencontré lors de la lecture d'un texte n'est pas pertinent non plus. *De quel lexique a-t-on besoin ? Quels mots vont être réemployés et répondre à un besoin de communication ? Quel vocabulaire va servir à comprendre sans pour autant devoir être appris dans l'immédiat ?* De toute évidence, certains candidats ne se sont pas posé ce type de questions.

Une nouvelle fois, certains dossiers se sont limités à un tableau comme unique témoignage du déroulement de l'ensemble d'une séquence. Ce type de présentation

ne permet pas au jury de se faire une idée du scénario d'apprentissage mis en œuvre et exclut bien trop souvent les retours du candidat sur sa pratique, les remises en question et les propositions d'amélioration pourtant essentiels. D'autre part, dans de nombreux dossiers, la trace écrite du cours est omise, elle est pourtant éclairante sur les objectifs de la séance et l'avancée des élèves au sein de la séquence.

L'attention apportée à la gestion de l'hétérogénéité a été appréciée par le jury, mais il conviendrait de montrer davantage comment on accompagne les élèves dans une démarche afin que tous atteignent les mêmes objectifs avec des approches différenciées. Il a parfois été question de la manière de gérer les élèves présentant des troubles « dys- », de les mettre en valeur et de les accompagner lors des différentes activités. Il est cependant conseillé aux candidats de veiller à ne pas stigmatiser ces élèves, et parler d'un élève dyslexique dans un dossier de concours avec des tournures telles que « le dyslexique, lui, ... » est assez inquiétant, car elles permettent au jury de se demander si en classe aussi l'élève est ainsi pointé du doigt.

Rappelons qu'il s'agit avant tout d'un concours de recrutement d'enseignants d'allemand et qu'une bonne maîtrise de la terminologie didactique est attendue. Des confusions ont une nouvelle fois été relevées, mais une réflexion didactique ne peut être menée de manière efficace si la terminologie n'est pas associée à des définitions claires dans l'esprit des candidats: une « évaluation sommative » se distingue d'une « évaluation formative » et le principe de la « tâche » est parfois bien trop confus. Il ne serait trop recommandé aux candidats de bien se renseigner sur une notion didactique avant de l'évoquer.

Rapport sur l'épreuve orale d'admission

La forme de l'épreuve

Comme dans le rapport de jury des années précédentes, nous attirons l'attention des candidats sur les points suivants: « S'agissant du recrutement de professeurs certifiés, cette épreuve orale permet aux candidats de faire preuve, au-delà des tensions liées à la situation de concours, de leur aisance à s'exprimer et à se faire comprendre, d'adopter une posture convenable et un niveau de langue adapté à la mission éducative liée à l'exercice de la profession d'enseignant. Le registre négligé est ici absolument proscrit, la correction et la richesse de la langue française comme allemande, est une des conditions de réussite à l'épreuve. En effet, de graves erreurs récurrentes d'intonation, de syntaxe, de grammaire, ou encore l'indigence lexicale laissent entrevoir ces mêmes erreurs en situation d'enseignement, face à des élèves, ce qui n'est pas recevable. Les candidats sont invités à se détacher de leurs notes, à maintenir le contact visuel avec le jury, faisant ainsi la preuve d'une véritable posture d'enseignant, la posture, le débit et l'intonation faisant partie intégrante de la force de conviction attendue, constitutive du savoir-être d'un enseignant ».

Première partie

Le candidat dispose de 10 minutes pour présenter en français la séquence pédagogique mise en œuvre en classe et présentée dans le dossier RAEP. Tout d'abord, la gestion du temps n'a pas semblé poser de problèmes à l'ensemble des candidats qui, munis d'une montre ou d'un chronomètre (les téléphones portables sont interdits) ont bien maîtrisé leur temps de parole.

Nous rappelons qu'évoquer son parcours professionnel est inutile car le jury en a déjà pris connaissance. Le candidat doit mettre à profit le temps imparti pour exposer de façon claire et concise mais aussi dynamique la séquence choisie tout en gardant bien présent à l'esprit qu'il s'agit de faire la preuve de sa maîtrise de la pédagogie et de la didactique de l'allemand et de bien mettre en cohérence les objectifs visés et les activités proposées aux élèves. L'articulation entre les différentes activités dévoile la cohérence du projet et la pertinence des apprentissages.

Une préparation sérieuse accompagnée d'une connaissance solide de la séquence présentée tant au niveau des supports utilisés et de leur contenu que de l'enchaînement des activités menées est nécessaire. Le jury déplore que certains candidats recherchent dans leur dossier des informations ou des précisions pour répondre aux questions du jury.

La présentation orale doit s'appuyer sur le RAEP fourni au jury et non sur une version améliorée. Le jury a apprécié le fait que certains candidats aient su apporter un éclairage supplémentaire lors de la présentation de leur expérimentation et fait preuve d'une capacité d'analyse de leurs propres pratiques. Ils ont réfléchi a posteriori et montré qu'ils savaient procéder à un retour critique sur leur travail, tout en évoquant un prolongement d'expérimentation ou une remédiation apportée. Pour d'autres en revanche, la prestation manquait parfois de recul et ressemblait plutôt à un simple résumé de ce que le jury avait déjà lu dans le dossier RAEP. Le candidat doit vraiment

s'attacher à démontrer comment la réflexion se poursuit et évolue sans oublier d'évoquer l'expérience qui a nourri cette réflexion. Le jury cherche en effet à identifier cette capacité de prendre du recul, de se poser des questions sur ses pratiques et de s'adapter à des situations nouvelles.

L'épreuve se poursuit par un entretien de 20 minutes en français qui se déroule dans un esprit bienveillant et constructif. Les questions du jury visent à relancer ou approfondir la réflexion du candidat pour lui donner la possibilité d'explicitier sa démarche. Elles visent aussi à éclaircir des points restés flous, ou encore à affiner le projet et à orienter le candidat sur de nouvelles pistes d'exploitation. En aucune façon, le jury ne reprochera à un candidat de prendre un petit temps pour réfléchir avant de répondre. Dans l'ensemble, les candidats se sont montrés ouverts à la discussion et prêts à avancer dans leur réflexion.

Une maîtrise solide des termes didactiques appropriés ainsi que des programmes en vigueur est attendue et doit ressortir lors des échanges avec le jury. Une bonne connaissance de ceux-ci se fera par exemple sentir d'elle-même dans la grande attention qu'accordera le candidat à la cohérence entre son choix d'activités langagières et la tâche finale qu'il aura choisie. Dans une séquence sur la thématique du Mur de Berlin, il a ainsi été difficile à un candidat de justifier la présence d'une activité langagière autour de la « Currywurst » en prétendant simplement avoir voulu « alléger l'ambiance ». Ce choix a attesté du fait que le candidat n'avait pas bien compris les attendus liés à la construction d'une séquence.

On note la préoccupation récurrente de vouloir aider les élèves à accéder au sens des documents mais en proposant trop souvent encore des questions ciblées ou des grilles du type « richtig / falsch » - surtout en compréhension de l'écrit. Soulignons qu'un exercice de ce type ne relève pas d'un entraînement à la compréhension mais bien d'une forme d'évaluation (on contrôle la compréhension). En gardant en toile de fond l'idée que l'objectif doit être de rendre les élèves autonomes face à un document, qu'il soit écrit ou oral, les candidats gagneraient à approfondir leur réflexion sur les stratégies d'accès au sens. Ces stratégies, applicables à de nombreux supports, mais aussi transférables à d'autres disciplines, n'ont été que rarement évoquées alors-même qu'elles rendent la confrontation aux nouveaux documents à la fois plus aisée et plus rassurante. Quelques candidats ont eu du mal à proposer aux élèves tel ou tel repérage parce qu'eux-mêmes ne parvenaient pas à analyser le potentiel des documents. Cette étape d'analyse du support qui va être exploitée se doit pourtant d'être minutieuse mais aussi en lien avec la tâche finale. Lors de tâches à accomplir à partir de sites internet, on constate que trop peu de candidats réussissent à adapter et à expliquer clairement l'accompagnement proposé aux élèves.

En ce qui concerne le projet linguistique, certains candidats, déçus par la qualité de la production (écrite ou orale) de leurs élèves, ont reconnu ne pas avoir su greffer en temps voulu le lexique nécessaire. Donner comme seul outil un dictionnaire aux élèves conduit inévitablement à réaliser un exercice de thème et ne saurait suffire à permettre aux élèves de s'exprimer en employant un vocabulaire adapté. Le travail sur le choix du lexique ne doit pas être sous-estimé ce qui, malheureusement, a trop souvent été le cas.

La quasi-totalité des candidats a pensé à la gestion de l'hétérogénéité et beaucoup ont su proposer des embryons de solutions telles que des interrogations non notées, la valorisation de la solidarité entre les élèves dans un travail en îlots, ou un accompagnement direct par le professeur. En revanche, on regrette l'absence d'adaptation des aides et des tâches. Le travail sur ce sujet des plus importants mériterait plus d'attention de la part des candidats qui auront tous à gérer des classes hétérogènes dans leur carrière.

En résumé, il s'agit dans cette phase d'être réactif, ouvert et capable d'analyser sa séquence en termes d'objectifs communicationnels et de stratégies, en référence aux programmes en vigueur dans la classe concernée.

Seconde partie

Le candidat dispose de 10 minutes pour répondre en français à une question posée par le jury, dont il prend connaissance lors du temps de préparation préalable. Cette question, formulée en lien avec le RAEP de chaque candidat, est liée à la culture de la discipline ainsi qu'à la culture institutionnelle. La dimension didactique, objet de la première partie, n'y est plus abordée. Ce premier exposé ne fait l'objet d'aucune question de la part du jury.

Dans l'ensemble, les candidats ont montré une connaissance tout à fait honorable des textes officiels de collège et ont plutôt appuyé leur réflexion sur leur propre pratique. En revanche, la notion de "construction du projet éducatif de l'élève en lycée" a semblé échapper à un candidat enseignant principalement en collège. Il est important de rappeler que le candidat ne doit pas se contenter d'énumérer les domaines du socle et les contenus du programme, mais qu'il doit les mettre en perspective avec ses pratiques et les illustrer par des exemples concrets. Un point faible qui mérite d'être retravaillé concerne le plan de l'exposé avec une introduction parfois trop longue et une conclusion très rapide qui donne l'impression d'être rédigée à la hâte. Le jury a apprécié les références à des travaux interdisciplinaires dans le cadre des EPI et de l'AP, ainsi qu'à des programmes d'échanges.

Il s'ensuit un entretien de 20 minutes en langue allemande. S'il est attendu du candidat des connaissances académiques solides sur la culture des pays germanophones en général, nous attirons l'attention sur le fait que le sujet de la seconde partie est en lien avec la thématique de la séquence travaillée et proposée dans le dossier RAEP. Au cours de la discussion avec le jury, ce sujet servira d'amorce et sera élargi. Le candidat doit s'assurer de connaissances solides en balayant les différents domaines artistiques (littérature, peinture, cinéma...) mais aussi de la politique (fédéralisme par exemple), de l'histoire et de la géographie, de l'économie, de la société. Ainsi, il est recommandé de se tenir régulièrement informé de l'actualité dans les pays de langue allemande grâce à tous les médias. Ne connaître par exemple que la date de 1963 sans pouvoir citer ni le traité de l'Elysée, ni le nom d'acteurs de l'amitié franco-allemande, ni l'existence de l'OFAJ (DFJW) est préjudiciable. De même, un enseignant se doit de connaître les bases du système scolaire allemand. Celui-ci ne peut se contenter de faire référence à « die duale Ausbildung » sans être capable de la présenter. Concernant la culture cinématographique, le jury apprécie qu'elle ne se limite pas aux

films les plus connus et les plus didactisés mais qu'elle prenne en compte l'actualité cinématographique comme par exemple le dernier film de Fatih Akin « Aus dem Nichts ». On peut louer les candidats qui citent des auteurs de langue allemande comme Heinrich Böll et Christa Wolf mais on leur conseille de réactualiser leurs connaissances littéraires. Enfin, dire au jury „*Ich interessiere mich nicht wirklich für Kunst*“ n'est pas très heureux. Néanmoins, sur le plan culturel, tous les candidats ont pu s'exprimer, quel que soit le sujet proposé, dans un premier temps et ont même trouvé d'autres idées en dialoguant avec le jury.

Dans cette partie de l'épreuve, la qualité de la langue retient toute l'attention du jury et celle-ci ne doit pas être négligée. Le candidat est censé pouvoir attester d'un niveau de maîtrise, de correction, d'aisance et de fluidité linguistiques permettant d'assurer de manière conforme l'enseignement dans les classes. Des prestations de qualité variable ont été constatées, mais toujours avec un bon potentiel évolutif. Malheureusement les craintes ressenties à la lecture de certains dossiers RAEP se sont confirmées dans l'échange avec leurs auteurs qui ont commis des erreurs regrettables dans l'expression (« Ich interessiere mich von der Geschichte. » ou encore « Ich interesse mich », « Wir haben der erste Weltkrieg », « weil wir empfangen ein Schüler aus Deutschland », « die BRD helfen », « Ich mag besser ») ou ont pris des libertés avec la phonologie de la langue allemande. Certaines erreurs de prononciation sont peu gênantes, mais d'autres entravent la compréhension, comme dans le cas de « Sitte » qui a été employé à la place de « Seite » dans le mot « Webseite ». Les erreurs sont certes acceptées ou tolérées mais leur récurrence sur le genre des mots ou sur la syntaxe peuvent être pénalisantes.

Enfin, l'indigence lexicale de certains candidats (par exemple la répétition de la remarque (« *Es ist sehr interessant* », « *man kann...* », « *es gibt ...* ») est aussi une entrave car elle ne permet pas d'élargir et de nuancer le propos. Lors de l'entretien, il est vivement conseillé de montrer l'étendue du lexique et des structures dont on dispose tout en privilégiant la communication et la spontanéité. Comme signalé dans les rapports antérieurs, le jury a constaté à plusieurs reprises un certain nombre d'écarts par rapport à la norme et nous recommandons d'être attentif aux accords du participe passé à l'oral en français: « les structures que les élèves ont appris ». Un niveau de langue relâché, voire trop familier (comme dans les exemples suivants: « Un truc que j'avais pas forcément pensé. » ou « L'activité a bien roulé. ») et un style trop lourd (« Il semblerait d'ailleurs que c'est quand il y a absence de sens qu'il y a absence de motivation ») sont du plus mauvais effet et n'ont pas lieu d'être dans un concours de recrutement de professeurs.

Conseils aux futurs candidats

Le jury attire l'attention des candidats sur **le choix de la séquence pédagogique** et déconseille de présenter une séquence de début d'année qui est souvent une prise de contact avec la classe et ne permet d'évaluer ni la progression des élèves ni l'aspect culturel. D'autre part, il faut veiller à mettre en évidence **l'inscription de la séquence dans une progression** et à expliciter précisément le projet linguistique, l'articulation des différentes activités langagières, les entraînements mis en place et leur rôle dans la construction de la tâche finale.

Les candidats écoutés cette année avaient un discours et une réflexion plutôt réalistes car nourrie par leur expérience et semblaient s'être préparés très sérieusement. Toutefois, travailler en amont la gestion de l'émotivité permettrait d'éviter de perdre sa voix ou sa concentration en cours d'entretien. Nous conseillons de ne pas parler trop vite que ce soit en français ou en allemand, de s'exprimer de façon la plus claire et audible possible même en situation de stress ou de perte de confiance. Se faire à soi-même à voix basse des petites remarques sur la prestation pendant l'exposé ou les questions est à éviter.

Pour les deux parties de l'épreuve orale, nous insistons sur le fait, qu'accompagnés de solides connaissances didactiques et académiques, les trois éléments suivants sont indissociables d'une épreuve d'admission réussie : ouverture à l'échange, réflexion pertinente et clarté de l'exposé.

CAPES RESERVE D'ALLEMAND SESSION 2018

EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Nom du candidat :

L'épreuve comporte deux parties.

1. Première partie de l'épreuve

- A. Vous disposez de 10 minutes pour **présenter oralement votre RAEP en langue française.**
- B. Cet exposé sera suivi d'un **échange de 20 minutes, en langue française,** avec le jury. Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier.

Durée de la première partie : trente minutes maximum.

2. Seconde partie de l'épreuve

A. Exposé de 10 minutes maximum en français

En quoi la question de l'interdisciplinarité contribue-t-elle à la construction des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et en quoi s'inscrit-elle dans le programme d'allemand du niveau de classe concerné?

B. Entretien de 20 minutes avec le jury en langue allemande

Vous serez invité, entre autres, à développer vos connaissances relatives aux relations franco-allemandes hier et aujourd'hui.

Cette question n'est qu'une amorce de discussion qui sera élargie au cours de l'entretien.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum.

